departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 28 octobre 1996

Votants · 42

Opération CENTRE 2000 - Demande de subventions

Convocation du Conseil Municipal :

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 29 Octobre 1996

le 16 Octobre 1996

[Annexe]

Président:

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents:

Adjoints:

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER,

Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

Conseillers:

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER,

M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD,

M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY.

Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS, Mme Patricia LUCAS,

Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,

Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, Mme Janine LUCAS,

M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN,

M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT,

Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gérard GAUDUCHON donne pouvoir à M. Robert LEON.

Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.

M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.

M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Jean-Michel PASSERAULT.

M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusés:

Conseillers:

Mme Claire MINALI-BELLA. Mme Christiane ROUSSELLE.

M. Claude VITELLINI

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 octobre 1996

Développement Economique

Opération CENTRE 2000 - Demande de subventions

Monsieur Jacques LAMARQUE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Je vous rappelle que la Ville de Niort a conduit entre 1990 et 1993 une Opération Urbaine de Développement du Commerce et de l'Artisanat en partenariat avec l'Etat, l'Association des Commerçants Niortais et les Chambres Consulaires.

Grâce à cette opération, des réalisations importantes ont pu être menées à bien et être aidées par des financements de l'Etat ou des participations des partenaires : aménagements dans le centre-ville, rénovation des Halles, parkings place Saint-Jean, Pépinière d'entreprises. Par ailleurs, des opérations concertées d'animation ont fortement contribué à dynamiser le centre-ville et le commerce local.

De l'avis général, l'Opération Urbaine de Développement du Commerce et de l'Artisanat de Niort a été tout particulièrement réussie.

La circulaire ministérielle du 4 Mai 1995 relative aux Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde du Commerce et de l'Artisanat (FISAC) a défini un nouveau type d'opérations d'aide pour développement de l'appareil commercial et artisanal urbain : l'Opération CENTRE 2000.

La volonté commune de la Ville de Niort, des Unions de Commerçants dont l'A.C.N. et des Chambres Consulaires d'accentuer les actions de dynamisation au bénéfice de l'attraction du centre-ville a permis d'élaborer un projet d'Opération Centre 2000 à proposer au Ministère du Commerce et de l'Artisanat.

Ce projet doit permettre d'adapter le centre-ville aux attentes des consommateurs et usagers, il doit répondre aux besoins des commerçants et artisans, et renforcer l'identité et la qualité du site commercial niortais.

Les objectifs du programme consistent à :

- développer la fréquentation du centre-ville ;
- adapter et diversifier l'offre globale ;
- développer une image dynamique, conviviale et attractive ;
- faciliter les déplacements et stationnements ;
- accompagner les projets urbains : Espace Niortais / Liaison avec la place Saint-Jean ;
 - promouvoir un schéma d'agglomération en matière commerciale dans le cadre d'une expérience comme site pilote de notre ville au plan national et en partenariat avec la Direction du Commerce et de l'Artisanat.

La mise en oeuvre de l'opération sera conduite par la Ville de Niort et une association spécifique regroupant les Chambres Consulaires et les Unions Commerciales.

Le projet comportera les volets suivants :

- animation et promotion du centre-ville ;
- adaptation et amélioration de l'offre en centre-ville ;
- évolution du dispositif commercial ;
- lutte contre les friches commerciales ;

- l'artisanat d'art;
- projets urbains.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter le principe de ce projet visant à bénéficier de l'aide du FISAC pour conserver et fortifier le tissu commercial et artisanal de centre-ville, et accompagner les actions et projets urbains d'intérêt collectif, afin de conclure avec nos partenaires et avec l'Etat une Opération CENTRE 2000 ;
- autoriser M. le Maire à solliciter toutes subventions auprès du FISAC dans le cadre de cette convention.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 42
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0

Pour le Maire de Niort Bernard BELLEC L'Adjoint Délégué

Jacques LAMARQUE

Ordre du jour